

Faire de la Trame Verte et Bleue (TVB) une porte d'entrée privilégiée pour les réflexions d'aménagement du territoire

Faire de la Trame Verte et Bleue (TVB) une porte d'entrée privilégiée pour les réflexions d'aménagement du territoire

Si la conservation de la biodiversité impose de protéger des "réservoirs" dotés d'une très grande richesse écologique, il est aussi impératif de préserver les espaces jouant un rôle de continuité entre ces réservoirs. Ensemble ils constituent "la trame verte et bleue" : la préservation, voire la restauration, d'un maillage écologique au sein des espaces agricoles (prairies, haies, bosquets, fossés, ripisylves, bandes enherbées, etc.) et l'adoption de certaines pratiques agricoles ou forestières plus diversifiées sont pour cela essentielles. Les mesures agro-environnementales sont dans ce sens des dispositifs contribuant à des pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la biodiversité.

De plus, la trame verte et bleue doit se prolonger jusque dans les espaces urbains, la nature en ville ayant une fonction écologique outre ses fonctions esthétique, sociale et pédagogique.

La préservation des milieux naturels et semi-naturels passe également par la limitation de l'étalement urbain. Le diagnostic a mis en évidence des phénomènes de consommation d'espace, d'artificialisation des sols et de fragmentation des territoires liés principalement à une tache urbaine disproportionnée par rapport à la population franc-comtoise. Cette évolution nécessite la mise en place d'outils de planification et d'aménagement du territoire adaptés (SCOT et PLU « grenellisés » notamment, visant une consommation moins importante d'espaces naturels et agricoles et devant prendre en compte la TVB établie à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

La préservation des milieux naturels concerne aussi les milieux aquatiques et humides. L'artificialisation des cours d'eau (endiguement, rectification, recalibrage...) pour les besoins du développement urbain, de l'industrie ou de l'agriculture, le drainage et les prélèvements (agricoles, industriels, alimentation en eau potable) ont entraîné une perte considérable des potentialités biologiques des cours d'eau et de leur fonctionnalité alluviale nécessaire notamment à la préservation des zones humides et donc aux services écosystémiques en lien (filtrage des eaux, écrêtage des crues,...).

Pour rétablir les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, il est nécessaire de travailler à la fois sur la préservation et la restauration de leur morphologie (lit, berges, zone de mobilité...) et sur la protection des zones humides associées, voire de les restaurer pour les cours d'eau les plus dégradés.

Les actions visant à la restauration des continuités écologiques doivent permettre le retour des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille) - notamment sur des cours d'eau comme la Saône, l'Ain ou la Loue - ainsi que la survie d'espèces communes comme l'Apron du Rhône mais aussi le rétablissement du transport des sédiments nécessaire à la dynamique des cours d'eau.

Il est également indispensable de poursuivre les actions menées au titre de la protection de la qualité de l'eau. Dans ce sens, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), relayé par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au niveau réglementaire et les contrats de milieux au niveau opérationnel, vise explicitement la préservation des zones aquatiques et humides, notamment leur reconnexion.

Indicateurs

Nombre de communes sans document d'urbanisme (RNU)

[1]

Les communes n'ayant pas mis en place de document d'urbanisme (POS-PLU-carte communale) sont soumises au RNU : Règlement National d'Urbanisme.

Ces communes sont souvent exempt d'une pression foncière nécessitant une stratégie de développement. Cependant en l'absence de document d'urbanisme, le développement urbain a tendance à se faire plus anarchiquement.

Valeur de référence:

623.00

Unité:

Nombre de communes

Année de référence:

2013

Type d'indicateur:

Réponse

Fréquence de mise à jour:

Annuel

Objectif de l'indicateur:

Evaluer le nombre de commune sans document d'urbanisme

Sources:

DREAL Franche- Comté

Tendance attendue:

>Négatif

Surface couverte par une mesure réglementaire ou un dispositif de gestion d'espace naturel [2]

La préservation par des espèces naturelles passe par la préservation de leurs milieux.

De nombreuses procédures de préservation existent mais toutes n'ont pas les mêmes objectifs ou les mêmes leviers : réglementation, gestion, protection du foncier.

Le calcul final de l'indicateur exclu la part de territoire en parc naturel régional (PNR) car les PNR ne sont pas des outils de préservation ou gestion des milieux.

En hectares ⁽¹⁾	Franche-Comté
	En hectares (1)
Protections réglementaires nationales	
Cœurs de parcs nationaux	0
Réserves naturelles nationales	2 775
Arrêtés de protection de biotope	25 487
Réserves nationales de chasse	0
Réserves biologiques ou domaniales	2 175
Protections contractuelles nationales	
Aires d'adhésion de parcs nationaux	0
Parcs naturels régionaux	207 476
Protections foncières nationales	
Sites du Conservatoire du littoral	108
Protections internationales et européennes	
Zones Ramsar ⁽²⁾	5 979
Sites Natura 2000 ⁽³⁾	250 769

Notes : Attention : il peut y avoir des doubles comptes, certains espaces pouvant être couverts par plusieurs types de protection.

(1) Les surfaces s'entendent y compris DPM (domaines public maritime) pour les régions à façade maritime.

(2) La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental ayant pour objectif général la conservation des zones humides.

(3) Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

La Stratégie Nationale de création d'Aires Protégées (SCAP) actuellement menée a pour mission de "stopper la perte de biodiversité" en protégeant de nouveaux milieux et espèces. Aussi les surfaces bénéficiant d'une gestion ou d'une protection devrait être de plus en plus nombreuses.

Valeur de référence:

494 769.00

Unité:

hectares

Année de référence:

2012

Type d'indicateur:

Réponse

Fréquence de mise à jour:

Annuelle

Objectif de l'indicateur:

Evaluer l'évolution de la surface des espaces préservés

Sources:

Données suivies par Eider

Tendance attendue:

>Positif

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- [Plan de site](#)
- [Mentions légales](#)
- [Authentification](#)

URL source: <http://perfc.dev02.linalis.com/enjeux/milieux-naturels/faire-de-la-trame-verte-et-bleue-tvb-une-porte-dentree-privilegiee-pour-les>

Liens:

[1] <http://perfc.dev02.linalis.com/indicateurs/hombre-de-communes-sans-document-durbanisme-rnu>

[2] <http://perfc.dev02.linalis.com/indicateurs/surface-couverte-par-une-mesure-reglementaire-ou-un-dispositif-de-gestion-despace>